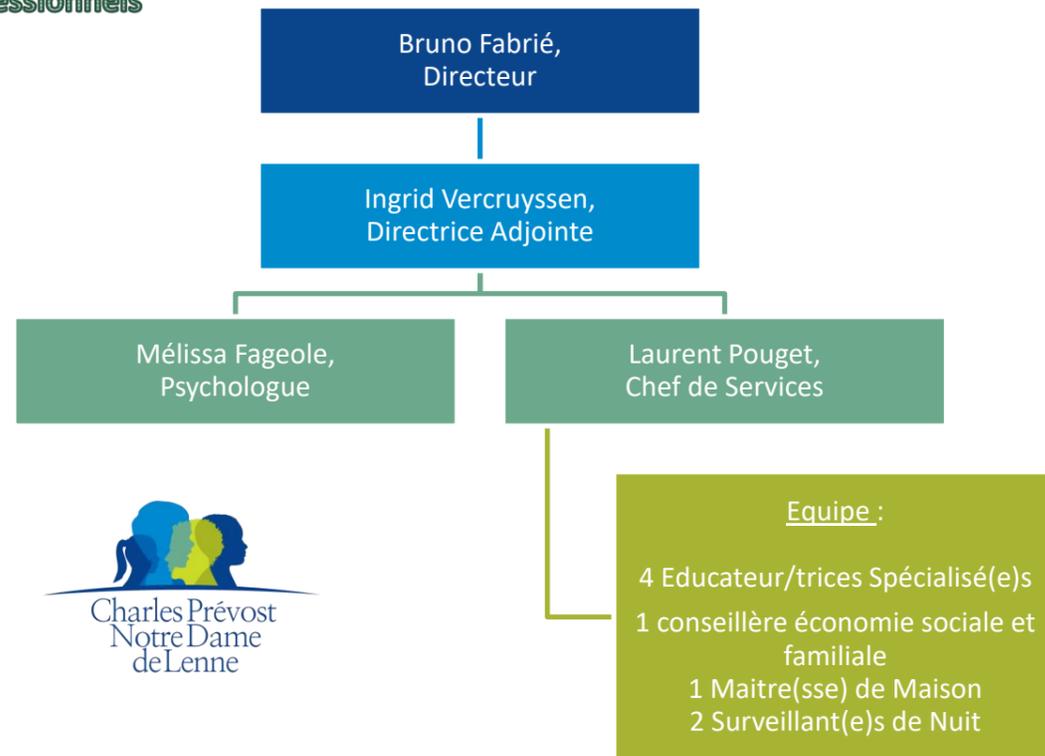


## Les Professionnels



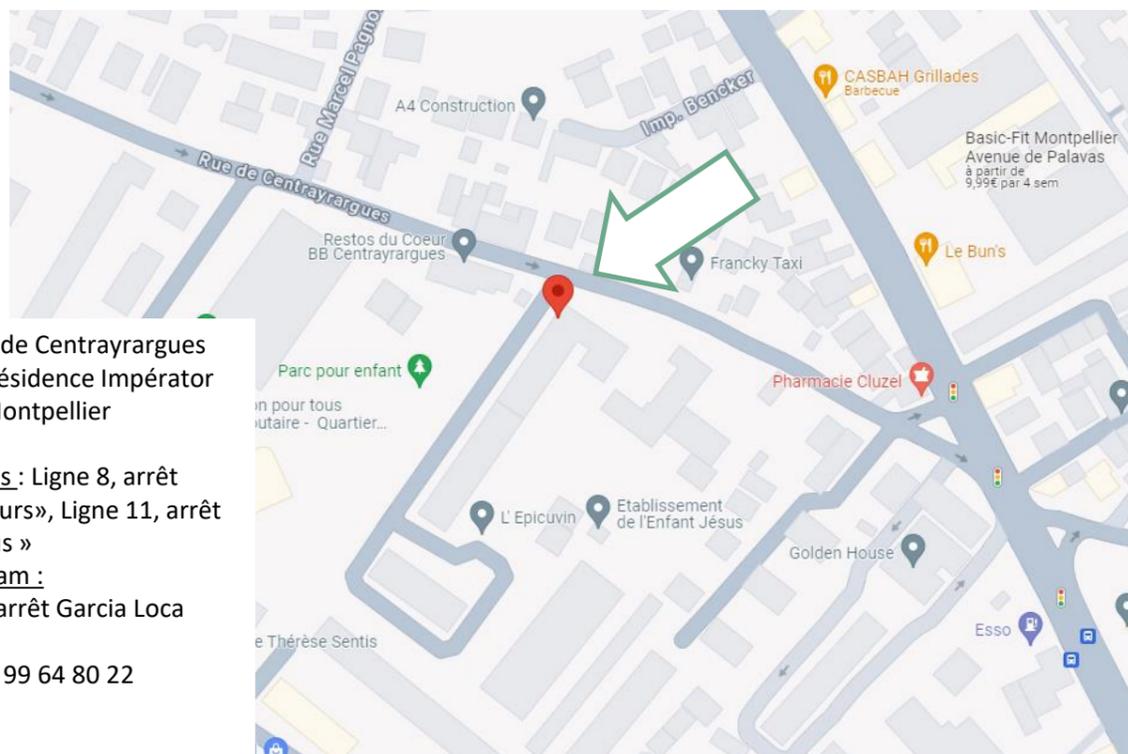
Educateur référent \_\_\_\_\_ n° mobile : \_\_\_\_\_

Néanmoins, l'ensemble de l'équipe est coréférente de la situation.

## Association Charles Prévost Notre Dame de Lenne



## Adresse de l'équipe du SAAJ Studio



480 Rue de Centrayrargues  
Bat B6 Résidence Impérator  
34000 Montpellier

Par le bus : Ligne 8, arrêt  
« Razeteurs », Ligne 11, arrêt  
« Lucillus »

Par le Tram :  
Ligne 4, arrêt Garcia Loca

Tél. : 04 99 64 80 22

Présentation

**S.A.A.J Studios**  
**Service d'Accompagnement**  
**À l'Autonomie pour les**  
**Jeunes**



Siège : 18bis avenue de Castelnaud, 34090 Montpellier

## SAAJ Studios (23 places)

Le service SAAJ STUDIOS accueille et accompagne des jeunes provenant:

- D'autres services de l'institution dans une démarche d'accès à l'autonomie,
- D'hébergement collectif ne permettant pas d'avancer dans la démarche d'autonomie ou qui n'apporte plus les ressources adéquates au jeune,
- De services de l'aide sociale à l'enfance.

### Public :

- 23 jeunes de 16 à 21 ans, mineurs ou majeurs bénéficiant d'une mesure de protection administrative ou judiciaire qui se situent :
  - Dans une démarche de construction de projet.
  - Dans une motivation et une volonté d'engagement réciproque.
  - Dans une adhésion à l'accompagnement éducatif.
  - 8 jeunes de 16 à 18 ans, évalués comme situation complexe nécessitant un accompagnement avec des moyens supplémentaires et une équipe dédiée sur l'aspect soin/santé (équipe mobile HLIN).

### Objectifs :

- Mettre en œuvre un accompagnement individualisé vers une autonomie psychique et sociale :
  - Favorisant l'insertion sociale.
  - Répondant à leur propre rythme d'accès à l'autonomie.
  - Visant une fin de prise en charge progressive en préférant la sortie au dispositif de la protection de l'enfance.
  - Mettant en place les relais adéquats en fonction de leurs besoins.
- Veiller à la santé physique et psychologique du jeune afin de le rendre acteur de son bien-être.
- Accompagner le/la jeune à gérer son espace de vie., et sa gestion budgétaire
- Faire émerger et consolider les propres ressources des jeunes.
- Aider les jeunes à prendre conscience des réalités du quotidien.
- Repérer les personnes ressources favorisant une sortie du dispositif sécurisé.
- Permettre à chacun d'appréhender ses besoins psychoaffectifs, relationnels
- Favoriser l'accès à l'autonomie en amenant les jeunes à construire et à être acteur de leur projet de vie.
- Pour les mineurs, travailler au maintien ou à la restauration du lien avec la famille. Pour les majeurs, selon leurs demandes et besoins un lien avec la famille peut être travaillé.
- Soutenir et accompagner le/la jeune dans son projet scolaire/ professionnel .

## Les différentes instances institutionnelles

A l'admission: sont définies avec le jeune les grandes lignes de son projet et l'engagement de l'équipe en matière de soutien éducatif.

- Rencontre éducative régulière: Educateur, Maîtresse de maison, CESF
- Entretiens réguliers jeune/ référent (tous les 7 jours)
- Réunion ponctuelle : jeune/référent/éducateur de la villa
- Préparation à la commission projet : jeune/référent/éducateur
- La commission projet en présence des différents partenaires (TMS, famille, chef de service, psychologue, équipe éducative...).

Elle permet d'évaluer les objectifs fixés précédemment, de mesurer l'évolution du projet et de fixer de nouveaux objectifs.

Le jeune participe à sa commission projet : il est amené à s'auto évaluer, à se projeter, à essayer de trouver des solutions, à exprimer ses souhaits...

- Groupe d'expression le mardi soir : participation des jeunes, d'une partie de l'équipe éducative et ponctuellement du chef de service.
- Evaluation du S.A.A.J. tous les deux ans.

## Les outils

Contractualisation de l'accueil : contrat de séjour, contrat d'occupation, projet personnalisé...

- 1 cahier à la disposition du jeune où sont répertoriés -entre autres- les comptes rendus des réunions jeune/référent, les objectifs des commissions projets et les comptes rendus de réunions.
- 1 bannette par jeune et par éducateur pour y déposer le courrier et toute information personnelle
- 1 agenda commun jeune/éducateur où les rendez vous sont inscrits
- 1 point infos jeunes



### Le Surveillant de nuit

Le surveillant de nuit prend son poste sur le site de Pignan. Il peut être amené à se déplacer en renfort, sur d'autres services de l'association.

Il est mobilisé pour intervenir sur l'ensemble des studios à la demande du jeune, du cadre d'astreinte ou de l'équipe éducative selon les besoins.

### La CESF

- Participer à la coordination du parcours des jeunes et des projets personnalisés et collectifs
- Accompagner les jeunes à la gestion budgétaire et administrative en visant une autonomie progressive
- Gérer les démarches liées aux studios CPNDL
- Être en lien avec les partenaires

### L'EQUIPE MOBILE HLIN

- Mission d'évaluation
- Mission de suivi du parcours de soin en interne et en externe
- Mission de mise en place d'activités psychoéducatives
- Mission d'intervention et d'appui



### Missions équipe mobile:

- Mission d'évaluation
- Mission de suivi du parcours de soin en interne et en externe
- Mission de mise en place d'activités psychoéducatives
- Mission d'intervention et d'appui

### Moyens

#### Equipement :

- Studios partenaires en FJT, Résidences étudiantes ; ACM
- Studios meublés de l'Association sur le secteur de Montpellier et agglomération.

### Encadrement

- Plateau technique MECS
- Equipe éducative (éducateurs, éducatrices, Conseillère en Economie Sociale et Familiale, maîtresse de maison et surveillant de nuit)
- Chef de Service
- Psychologue
- Partenaires extérieurs
- Equipe HLIN (suivis, accompagnements des situations complexes)

### Educatif

- Mise en place des projets personnalisés : scolaire ou professionnel, santé, financier, relationnel et familial, et éducatif ;
- Accompagnement individualisé :
  - Sous forme de rencontres régulières avec l'équipe éducative permettant le travail des objectifs déclinés dans le projet. Rythme : minimum 2 à 3 fois par semaine et plus si besoin.
  - Sous forme de rencontres avec le chef de service ainsi que la psychologue selon les besoins.
  - Au domicile du jeune ou sur le service ou chez les partenaires (DEF, FJT, MLJ, ...)
  - Sous forme d'accompagnement dans le cadre de démarches extérieures (administratives d'insertion, santé, ...).

### Les Procédures

#### d'Admission :

Les jeunes peuvent être issus des villas éducatives de l'Association, ou orientés par la DEF (FDA).

- Programmation d'une réunion de présentation de la situation du jeune avec l'éducateur référent et le/la TMS, l'équipe SAAJ Studios et l'équipe d'HLIN concernant les situations complexes.
- Rencontre avec le/la jeune (avec ou sans la famille), et l'équipe SAAJ Studios, pour définir le projet d'accompagnement.
- Mise en œuvre de l'accueil.

#### d'Elaboration et de Suivi du projet :

- Suite à une période de co-évaluation avec le/la jeune (1 à 2 mois) définition et mise en œuvre du projet personnalisé d'accompagnement (PPA).
- Points de situation réguliers avec le/la TMS et/ou la famille et l'équipe éducative.
- 1 à 2 rencontres bilan par mois, du suivi du projet personnalisé d'accompagnement.

#### **Accompagnement et suivi de la gestion de son espace de vie (studio)**

Dès son admission, l'équipe, l'éducateur référent et plus spécifiquement le/la Maitre(sse) de Maison (MDM) vont soutenir, encourager et accompagner les jeunes dans leur aménagement, puis dans la gestion de leur espace de vie.

Après un état des lieux entrant, un travail sur l'appropriation et l'investissement de leur espace d'évolution sera mené. En lien direct avec sa mission, le/la MDM va accompagner les jeunes à une vigilance de la sécurité et de l'hygiène de leur espace de vie, dans le cadre du « prendre soin de soi et de son habitat ».

Le/la MDM et les jeunes renseigneront une fiche de suivi simple et synthétique, à chaque rencontre, c'est-à-dire à minima une fois par mois. Cette fiche de suivi permettra de noter les observations communes et surtout les actions à mener pour améliorer l'espace de vie du jeune.

Selon la situation de chaque jeune, si cela est possible le/la MDM travaillera à l'auto-financement progressif des jeunes pour leur linge de maison, petits équipements... nécessaires pour son logement autonome à la sortie du dispositif.

#### **Accompagnement à la gestion budgétaire, démarches administratives...**

- La CESF es chargée du suivi de l'ensemble des budgets des jeunes en lien avec les référents.
- Elle a un rôle en complémentarité de la maîtresse de maison sur la gestion des logements en étant en lien avec les bailleurs.

#### **Accompagnement à la sortie du dispositif**

Pour préparer la sortie du dispositif, à 9mois/ 9 mois avant la fin de prise en charge, un accompagnement spécifique se met en œuvre sur plusieurs axes prioritaires:

- Guidance et accompagnement intensif à la recherche d'un logement autonome.
- Evaluer avec chaque jeune ses futurs besoins, en termes d'équipement.
- Travailler à la préparation de l'état des lieux sortants (permettre au jeune de prendre conscience de l'enjeu de la restitution du logement, afin d'éviter le financement de travaux liés à des dégradations ou un défaut d'entretien régulier).
- Accès au droit commun: repérage des dispositifs administratifs, lieux de soins et démarches à effectuer.
- Anticiper la situation budgétaire (ressources et dépenses) à la sortie du dispositif.
- En fonction des situations, un passage vers le SAIE permet de consolider cette mise en situation d'accès aux dispositifs de droits communs.

#### **Le rôle de l'équipe éducative**

L'équipe accompagne le jeune vers une autonomie fonctionnelle, psycho-affective et socio-professionnelle, en favorisant l'expression de ses besoins et de ses attentes.

L'équipe éducative participe activement au devenir du jeune accueilli en le guidant, en l'aidant à prendre conscience de son comportement social afin de l'ajuster. Chaque professionnel doit être suffisamment présent et à la fois distancié de sorte que le jeune développe ses compétences propres dans les divers domaines de sa vie.

Pour arriver à ces objectifs, l'équipe doit favoriser la mise en situation du jeune en lui proposant d'être acteur de ces orientations et décisions, en le responsabilisant vis-à-vis de celles-ci.

Chaque professionnel est alors une personne ressource auprès de laquelle, le jeune pourra trouver des informations, du soutien, une écoute compréhensive et de l'aide dans ses recherches pour mener à bien son projet personnel.

L'équipe éducative développe des réseaux et du partenariat afin de les orienter vers leur vie future.

#### **L'éducateur référent**

Chaque jeune a un éducateur référent qui est garant de la mise en œuvre du projet.

Dans le cadre d'un travail d'équipe, au-delà de son rôle de centralisation des informations, c'est avec l'éducateur référent que le jeune va pouvoir élaborer son projet personnalisé :

- Repérer les aspects de la prise en charge,
- Proposer des objectifs sur chacun de ces aspects,
- Identifier les moyens à mettre en œuvre.

Dans une démarche d'aller vers le jeune, l'éducateur référent partage très régulièrement les moments de vie au quotidien:

- Repas partagés,
- Sorties,
- Accompagnement...

« L'Éducateur relais » :

- Concernant les situations complexes, un éducateur relais est désigné,
- Durant les périodes de vacances, un éducateur relais est désigné pour chaque situation.

#### **Le/la Maitre(sse) de Maison**

Chaque jeune du SAAJ Studios bénéficie d'un accompagnement spécifique de la part du/de la Maitre(sse) de Maison, en lien direct avec son Projet Personnalisé sur la gestion de son espace de vie.

Cet accompagnement a pour objectif de sensibiliser les jeunes au respect des consignes de sécurité, d'hygiène et d'entretien pour son cadre de vie, ainsi que la gestion des courses alimentaires, la confection des repas en respectant un budget donné.

Le/la MDM concourt ainsi, en complémentarité de l'éducateur référent, de la CESF à l'élaboration du projet personnalisé du jeune.